



TENNIS DE LA CHEVALIERE - AV DE GAULLE 81200 MAZAMET  
TEL : 09.72.38.07.33 / contact@tcapm.fr  
www.tcapm.fr

A Mazamet, le 30/09/2016

**Objet :** Convocation à l'Assemblée Générale annuelle du TC Association Pays Mazamétain

Chères adhérentes et Chers adhérents,

Conformément à l'article 13 des statuts de notre club, je vous invite à participer à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du Tennis Club Association Pays Mazamétain qui se tiendra :

**Le lundi 17 octobre 2016 à 19h**  
**au Club-House du tennis de Mazamet - Avenue Charles De Gaulle 81200 Mazamet**

**Ordre du jour :**

- Rapport moral 2015/2016,
- Rapport financier, tarification des adhésions, subventions,
- Bilan de l'école de tennis, projets, bilan sportif,
- Communication, animations, tournois
- Projets
- Election du nouveau bureau,
- Modifications des statuts
- Questions diverses

L'Assemblée Générale se clôturera par un apéritif-dînatore offert par le club. Bien entendu, nous serions très heureux de vous compter parmi nous.

L'Assemblée Générale ne pourra valablement délibérer que si un quart de ces membres actifs âgés de plus de seize ans, ou de leur représentant, sont présents. Seuls auront droit de vote les membres du club à jour de leur cotisation, présents à l'Assemblée conformément à l'article 13 de nos statuts. Les adhérents de moins de 16 ans peuvent être représentés par l'un des titulaires disposant de l'autorité parentale. Pour les adhérents ne pouvant être présents, un pouvoir (ci-joint) est à remplir (1 seul pouvoir par membre).

Comme chaque année nous nous permettons d'insister sur l'importance qu'il y a à assister en personne à cette assemblée indispensable au bon fonctionnement de notre association.

Un nouveau bureau va être soumis au vote suite à cette Assemblée Générale, les personnes souhaitant présenter leur candidature peuvent le faire **jusqu'au vendredi 7 octobre minuit** en envoyant un courrier au siège du club :

**Tennis Club Association Pays Mazamétain**  
**Tennis de la Chevalière, Avenue De Gaulle 81200 Mazamet**

Toute liste devra comporter au maximum 15 noms et au minimum 10 (toute liste peut prévoir des suppléants au maximum 3). Pour chaque nom de la liste devront être fournis le numéro de licence 2015/2016 et ou 2016/2017 et une fiche individuelle de candidature. Le dépôt d'une liste n'est recevable que s'il est accompagné d'un projet écrit pour l'année à venir. Pour être candidat sur une liste à l'élection du Bureau directeur, il faut être membre actif, avoir atteint sa majorité, être à jour de sa cotisation et titulaires de la licence fédérale en cours de validité.

Dans l'attente, veuillez agréer, chères adhérentes et chers adhérents, à l'expression de nos sentiments les plus sportifs.

**Sébastien TAILHADES**  
**Président du TCAPM**

*Convocation envoyée par mail aux licencié(e)s 2015/2016  
et 2016/2017, affichée depuis le 14 septembre au siège du club*





TENNIS DE LA CHEVALIERE - AV DE GAULLE 81200 MAZAMET  
TEL : 09.72.38.07.33 / contact@tcapm.fr  
www.tcapm.fr

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE - 17/10/2016 POUVOIR

Je soussigné(e) (M, Mme) .....

Adresse : .....

N° Licence 2015/2016 ou 2016/2017 : .....

Constitue comme mandataire (M) (Mme) .....

Adresse : .....

N° Licence 2015/2016 ou 2016/2017 : .....

A l'effet de me représenter et de prendre toutes décisions en mon nom lors de l'Assemblée Générale ordinaire du Tennis Club Association Pays Mazamétain convoquée pour le LUNDI 17 OCTOBRE 2016 A 19H au Tennis de La Chevalière à Mazamet.

Fait à ..... Le .....

Signature du mandant  
(Précédée de bon pour pouvoir)

Signature du mandataire  
(Précédée de pouvoir accepté)

